

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

Préambule: la présente Directive fixe l'octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'Université de Lausanne. Lorsque deux cases sont marquées, cela signifie que la compétence est du ressort de l'une ou de l'autre instance ou successivement de l'une et de l'autre en fonction du contexte. Dans tous les cas, les compétences accordées par la Loi sur l'Université de Lausanne ou par un Règlement du Conseil d'Etat s'appliquent en priorité. Cette Directive est entrée en vigueur le 1.09.2011, elle a été revue pour la nouvelle législation de la Direction allant du 1.8.2016 au 31.7.2021. Elle peut être soumise à des modifications au cours de cette période.

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier	
1	Structure de l'Université																													
1.01	Créer ou supprimer une Faculté					•																								
1.02	Adopter les Règlements de faculté						•																							
1.03	Créer ou supprimer une unité académique ou administrative						•																							
1.04	Définir les missions des unités académiques														•															
1.05	Définir les missions des unités administratives						•																							
1.06	Définir l'organisation interne des unités																	•	•											
1.07	Organiser les activités des unités et le travail des collaborateurs																	•	•											
1.08	Rattacher les unités interfacultaires et approuver leurs Règlements						•																							
2	Organes																													
2.01	Rechercher et proposer le Recteur					•																								
2.02	Nommer le Recteur		•																											
2.03	Choisir les Vice-recteurs							•																						
2.04	Ratifier la nomination des Vice-recteurs académiques					•																								
2.05	Nommer les Doyens						•																							
2.06	Désigner le Président du Conseil de discipline						•																							
2.07	Désigner les membres du Conseil de discipline					•																								
2.08	Désigner les membres de la Commission de recours de l'UNIL			•																										

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier	
3	Stratégie et développement																													
3.01	Etablir le plan d'intentions																													
3.02	Préaviser le plan d'intentions																													
3.03	Négocier le plan stratégique pluriannuel																													
3.04	Soumettre le plan stratégique au Grand Conseil																													
3.05	Approuver le plan stratégique pluriannuel																													
3.06	Etablir le rapport sur le suivi du plan stratégique pluriannuel																													
3.07	Approuver le rapport sur le suivi du plan stratégique pluriannuel																													
3.08	Se prononcer sur la gestion de la Direction et les comptes																													
3.09	Conclure des accords de collaboration avec des institutions académiques																													
3.10	Signer les accords d'échanges d'étudiants et d'enseignants avec des partenaires internationaux																													
3.11	Signer les accords généraux avec des partenaires internationaux																													

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier		
4	Finances																														
4.01	Etablir / valider la planification financière							•																							
4.02	Etablir / valider le projet de budget annuel							•																							
4.03	Ratifier le projet de budget					•																									
4.04	Voter la subvention cantonale annuelle UNIL	•																													
4.05	Déterminer les responsables des centres financiers / fonds de la Direction							•																							
4.06	Allouer les ressources aux Facultés et Services							•																							
4.07	Gérer les budgets / réserves de la Direction (hors FRI)										•																				
4.08	Décider de l'affectation du Fonds de réserve et d'innovation							•																							
4.09	Etablir les Règlements des fonds de la Direction ou provenant de donations							•																							
4.10	Gérer les fonds / centres financiers																													•	
4.11	Opérer un transfert de budget d'un groupe de comptes à un autre										•																				
4.12	Requérir une poursuite (délégation possible)																				•										
4.13	Actionner en justice							•																							
4.14	Abandonner une créance de CHF 50'000.- ou plus						•																								
4.15	Abandonner une créance de CHF 20'000.- à CHF 49'999.99										•																				
4.16	Abandonner une créance en-dessous de CHF 20'000.-																														
4.17	Etablir et appliquer les directives comptables																				•										
4.18	Elaborer les états financiers et les rapports financiers UNIL																				•										
4.19	Elaborer les rapports financiers standards à l'attention des gestionnaires de fonds																				•										
4.20	Répondre devant le Contrôle cantonal des finances										•																				
4.21	Répondre devant le Comité d'audit																				•										
4.22	Approuver les résultats de la comptabilité analytique (CUS)						•																								
4.23	Définir les besoins en matière d'information comptable																				•										

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier	
5.24	Renouveler les mandats précaires des PAST et MA										•																			
5.25	Engager les assistants																						•							
5.26	Renouveler les mandats des assistants																						•							
5.27	Statuer sur les promotions du corps enseignant*						•																							
5.28	Attribuer les congés scientifiques*						•																							
5.29	Autoriser les activités accessoires des collaborateurs																						•							
5.30	Désigner les directeurs d'unités						•																							
5.31	Autoriser la mise au concours d'un poste de personnel administratif et technique																						•							
5.32	Engager les chefs des services administratifs						•																							
5.33	Choisir le personnel administratif et technique																	•	•											
5.34	Engager le personnel administratif et technique																						•							
5.35	Engager les collaborateurs sur fonds de recherche																						•							
5.36	Signer les contrats d'apprentissage																						•							
5.37	Engager du personnel temporaire / occasionnel																						•							
5.38	Evaluer les fonctions du personnel administratif et technique																						•							
5.39	Fixer le salaire du personnel																						•							
5.40	Répondre devant l'Etat de Vaud pour les RH										•												•							
5.41	Définir les besoins en informations des ressources humaines (SAP et autres logiciels)										•												•							
5.42	Autoriser les congés non payés et congés de formation de plus de 3 jours																						•							
5.43	Signer les accords concernant la participation à la formation impliquant des obligations du collaborateur																						•							
5.44	Conduire la procédure d'avertissement pour le personnel enseignant (compétence de l'autorité d'engagement)						•																•							
5.45	Conduire la procédure d'avertissement pour le PAT (compétence de l'autorité d'engagement)										•												•							
5.46	Autoriser l'ouverture d'une enquête interne concernant un collaborateur						•																•							
5.47	Conduire la procédure de licenciement (compétence de l'autorité d'engagement)						•				•												•							

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier		
6	Enseignement																														
6.01	Définir les conditions et délais d'immatriculation						•																								
6.02	Etablir la liste des titres reconnus par l'UNIL								•																						
6.03	Décider l'immatriculation																										•				
6.04	Statuer sur les recours et demandes particulières des étudiants								•							•															
6.05	Notifier les résultats d'examens																•														
6.06	Signer les grades de Bachelor, de Master et de Doctorat							•									•														
6.07	Signer les suppléments au diplôme																•														
6.08	Signer les diplômes et certificats de formation continue																•												•		
6.09	Signer les MAS							•																					•		
6.10	Signer les attestations à l'intention des étudiants																•														
6.11	Adopter le Règlement général des études					•																									
6.12	Adopter les Règlements d'études						•																								
6.13	Signer les conventions des programmes communs à plusieurs institutions							•																							
6.14	Signer les conventions des cotuelles de thèse											•					•														
6.15	Attribuer les Doctorat h.c.						•																								
6.16	Négocier les prestations de l'UNIL à l'intention de la HEP, HES								•																						
6.17	Prendre les décisions concernant les activités de e-learning et autres innovations pédagogiques								•																						
6.18	Décider de l'admission en thèse selon le préavis de la Commission ad hoc											•																			
6.19	Signer les contrats de publication électronique des thèses											•																			
7	Procédure disciplinaire																														
7.01	Saisie du Conseil de discipline						•																								
8	Recherche																														
8.01	Exploiter les fonds destinés à la recherche								•																						

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources Humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier	
8.02	Signer les contrats de recherche									•																				
8.03	Signer les décisions concernant le transfert des technologies									•																				
8.04	Attribuer les projets de recherche CROSS								•																					

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources Humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier			
11.15	Fixer les tarifs des parkings							•																								
11.16	Gérer les situations individuelles de parking																							•								

**Directive de la Direction 0.1.
Octroi de compétences en matière décisionnelle au sein de l'UNIL**

		Grand Conseil	Conseil d'Etat	Chef du DFJC	DGES	Conseil de l'Université	Direction	Rectrice	VR Enseignement	VR Recherche & RI	VR Ressources humaines & Finances	VR Carrières et Société	VR Durabilité & Campus	Secrétaire général	Conseil de Faculté	Décanat de Faculté	Doyen de Faculté	Directeur d'unité académique	Chef service administratif	Chef du Service financier	Chef du Service juridique	Chef du Service RH	Chef du Centre informatique	Chef de service Unisep	Chef d'UNIBAT	Chef Service des immatriculations	Direction Fondation FC	Chercheurs	Responsable de fonds / Centre financier		
12	Sécurité																														
12.01	Organiser la sécurité												•																		
12.02	Approuver le dispositif de sécurité					•																									
12.03	Gérer les situations urgentes de la sécurité avec notamment les forces de l'ordre												•												•						
12.04	Signer les plaintes pour vol au nom de l'UNIL																								•						
13	Communications & informations																														
13.01	Organiser des conférences de presse et émettre des communiqués de presse					•																									
13.03	Donner à des tiers une information sur la vie courante de leur entité respective, sans caractère politique ou litigieux (en informant la Direction)					•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
13.04	Donner à des tiers une information scientifique sans caractère politique ou litigieux																													•	
13.05	Autoriser un service à livrer une information personnelle à une instance étatique munie d'un mandat y relatif																					•									